

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER



Programme-Horaires (et adresses) du 51° Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie 2025

Lundi 28 avril	00h00		Parution du Règlement et ouverture des Engagements sur www.rallyerouergue.com		
Lundi 16 juin	24h00		Clôture Engagements Prioritaires : Engagés CFR, Promotion/Trophée Michelin, coupes de marques.		
Lundi 23 juin	24h00		Clôture des Engagements le cachet de la Poste faisant foi.		
Vendredi 27 juin	17h00		Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications techniques	ASA Rouergue Résidence St Eloi Av de Vabre 12000 Rodez et internet : www.rallyerouergue.com Mail : contact@rallyerouergue.com Tél : 05 65 78 17 43	
	19h00-22h00		Mise à disposition du road book, <u>vérifications administratives</u> et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne	
Samedi 28 juin	08h00-12h00	-	Mise à disposition du road book, <u>vérifications administratives</u> et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne	
	09h00-19h00	-	Reconnaitances		
Dimanche 29 juin	07h00-13h00	-	Reconnaitances		
Mardi 1 juillet	19h00-22h00	-	Mise à disposition du road book, <u>vérifications administratives</u> et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne	
Mercredi 2 juillet	08h00-12h00	-	Mise à disposition du road book, <u>vérifications administratives</u> et distribution du matériel de géolocalisation	Rodez : Hall entrée Dojo (bâtiment en bois) parking piscine Aquavallon 16, chemin de l'Auterne	
	09h00-19h00	-	Reconnaitances		
	14h00		Ouverture du parc d'assistance placement avec le responsable de parc.	Laissac : Le Foirail	
Jeudi 3 juillet	07h00-13h00	-	Reconnaitances		
	10h00-14h00	-	Spéciale d'essai/shakedown	Laissac	
	15h00-20h30	-	Vérifications techniques	Laissac : Le Foirail	
	De 16h à 23h			Mise en parc fermé de départ	Rodez : Parking Val de Bourran Chemin de Corniche
				Parc remorque	Rodez : Complexe sportif le Trauc rte de Decazeville, Onet le Château à 4.2km du parc fermé
	16h à 22h		Cérémonie de Départ	Rodez : Place d'Armes Cathédrale	
	17h45		Tirage au sort Trophée Michelin	Rodez : Place d'Armes Cathédrale	
18h00		Présentation presse et séance de dédicaces sur invitation FFSA	Rodez : Place d'Armes Cathédrale		

	19h30	Première réunion du collège des commissaires sportifs	Rodez : CCI 5 rue de Bruxelles
	22h00	Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heure et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape	Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE25
Vendredi 4 juillet	08h00	Départ de la première voiture	Rodez : Val de Bourran
	19h34	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture, fin 1 ^{ère} étape	Rodez : Podium Val de Bourran
		Entrée en parc fermé de fin d'étape	Rodez : Val de Bourran
Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 ^{ère} étape et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape à 24h00			Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE25
Samedi 5 juillet	08h00	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour la 2 ^{ème} étape	Rodez : Val de Bourran
	18h29	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture au parc de repositionnement	Rodez : Val de Bourran
		Fin de la 2^{ème} étape et du rallye L'arrivée finale du rallye est jugée au CH14A Entrée repositionnement. Le pointage en avance au CH14A n'est pas autorisé.	
	18h51	Arrivée du rallye	
	19h05	Remise des prix : Entrée en parc fermé obligatoire	Rodez : Podium Val de Bourran Rodez : Val de Bourran
19h30	Vérifications finales . Taux horaire de la main d'œuvre 60€TTC	Onet le Château : Concession Renault Rodez av d'Espalion	
Publication du classement final provisoire 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH			Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE25
Publication du classement final officiel 30 mn après la publication du classement final provisoire			Tableau d'affichage numérique pksoft.fr et sportity ROUERGUE25

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Rouergue organise du 3 au 5 juillet 2025 un rallye automobile national (inscrit CPEA) intitulé

51^{ème} RALLYE ROUERGUE RODEZ AVEYRON OCCITANIE

Ce Rallye sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA.

Le présent Règlement a été enregistré :

A la Fédération Française du Sport Automobile le 31 mars 2025 sous le Permis d'Organisation numéro 269

A la Ligue Régionale Occitanie Pyrénées sous le numéro N23 du 17 mars 2025.

L'Organisateur Administratif et Technique est l'ASA ROUERGUE
Résidence St Eloi, Av de Vabre 12000 RODEZ. Tel : 05 65 78 17 43,
email : contact@rallyerouergue.com

Comité d'Organisation

Président	JC Bessaou
Vice président	Y Pailhoriès
Secrétaire général	H Sales
Trésorier	J.Ph Vayssettes
Trésorier adjoint	F Vergnes
Relations Communes et Partenaires	Y Pailhoriès, JC Bessaou
Parcours	JC Bessaou, Y Pailhoriès, G Fournier

Responsable Officiels	G Fournier
Responsable Sécurité	R. Dubois P Cayla
Responsable PC et reconnaissances	J Marty
Responsable Commissaires	B. Alazard, C. Arlabosse,
Responsable Parc Fermé, Podium	M. Sabatier R.Routier, M Vigier
Responsable Parc Assistance	Th Grauby, G Magaud,
Responsable Rubalisateur-RTS	P Cayla et R. Dubois
Responsable mise en place des ES	D Blanc, C Delteil, B Hamet, JM Lafon,
Responsable matériel sur ES :	A Bousquet, F Hamays, C Gratio
Responsable Road Book	Tborelroadbook
Responsable des classements	PKSoft
Responsable mobilité	C. Perrin
Responsable déviations	P. Gares
Responsable Chronométrage	J Croizier et A. Cayla
Responsable Vérifications Administratives	J Cavalli et M. Sabatier
Responsable site internet	M. Sabatier
Responsable Liaisons Radio	F Vergnes
Responsable réceptif	F Vergnes, MF Vergnes, A.Lefèvre
Responsable hébergement + ambulances	JL Gueguen
Responsables Environnement	JC Bessaou, N Viargues Y. Pailhoriès
Membres : AL Arbin, S Aymard, D Ayrinhac, P Baulès, D Costes, E Couderc, P&L, C Delteil, JP Desmazes, C Enjalbert, M Jaladeau, C Lacaze, L Lacombe, M Lajoie, G Latieule, JM Lignon, MTH. Malphettes, G Picou, R Ruscassié, AM Teyssier, JF Theron, N Varenne, ML Vigier, M Vors	

Secrétariat du Rallye

RALLYE DU ROUERGUE Résidence St Eloi, Avenue de Vabre 12000 RODEZ

Tel : 05 65 78 17 43

E-mail: contact@rallyerouergue.com

Internet : www.rallyerouergue.com

Permanence du Rallye

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC course :

CCI Rodez, 5 rue de Bruxelles Rodez Bourran Tel : +33 (0)5 65 78 17 43

Distribution des Dossiers Officiels, PC Course, Collège des Commissaires Sportifs, Salle de Presse.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P : OFFICIELS

Observateur FFSA :	Gérard MAURIN	9417/0521	
Chauffeur :	Jean Marie LIGNON	307439/0909	
Collège Commissaires Sportifs	Président	Jean Claude CRESP	26/0706
	Membre	Christian LECA	8021/0605
	Membre	Gilbert GIRAUD	4864/0701
	Secrétaire du Collège	Fabien ZYCH	4626/0805
Directeur de Course	Pascal BATTE	28230/0805	
Directeur de Course Adjoint	Guillaume FAYET	162390/0904	
Adjoints à la direction de course	Valérie DIEBOLT	12431/0114	
	Robert GALLI	9206/0745	

		Thierry HERITIER	1713/0515
		Sylvie ZYCH	4316/0805
Chargée des vérifications et du Nouveau départ		Nicole BONNET	7422/0901
Adjoints Direction de Course délégués aux ES		Stéphanie CACAVELLI	6471/0605
		Carmen BELCHI	8747/0804
		Christian COULET	3650/0712
		Yves ESCLOUPÉ	76046/0903
Médecin Chef		Jacques BRISSAT	160417/0901
Adjoints Direction de Course aux Inters Médicalisés		Jean Claude HECTOR	1805/0321
		Laurent TEILLARD	10182/1004
		Jean Pierre LACROIX	3474/1303
		Alain SALAVILLE	216403/0904
		Marc CIER	2942/0706
		Sylvie MONTET-CAZES	205243/0804
Adjoints Direction de Course parc assistance		Thierry GRAUBY	163786/0812
		Gilles MAGAUD	2187/0909
Directeur de course chargé des carnets de bord		Georges LEMMENS	46609/1411
Véhicule Matériel		Alain BOUSQUET	162386/0909
Véhicule Chronométrage et radio		Josselin CROIZIER	212850/0909
		Aurélien CAYLA	232810/0909
Véhicule Tricolore		Francis VERGNES	57541/0909
		Hubert SALES	155270/0909
Véhicule Autorité		Yves GUILLOU	1995/1207
		Yveline GUILLOU	5055/1207
Véhicule contrôle sécurité		Pascal CAYLA	95413/0909
		Rémy DUBOIS	33950/0909
Véhicule commissaires		Benoit ALAZARD	243333/0909
		Cédric ARLABOSSE	243332/0909
Véhicule Damier Médecin		Jean Louis GUEGUEN	302223/0909
		Marc SABATIER	123075/0909
		Docteur CUVILLIER	
Commissaires Techniques	Responsable	Christian BONIN Délégué FFSA (A)	1188/0318
		Michel PETETIN FFSA adjoint	217737/0409
		Serge LARQUEY (A)	88454/1006
		Jean Claude MARTY (B)	32003/2102
		Yannick BOSSEAU (B)	223616/0505
		Jean Pierre ROLLAND (B)	2694/0805
		Jean-Michel OTTAVI	154/0801
	Shakedown	Joël ROQUE (C)	3713/0726
Commissaire technique	« Nouveau départ »	Yves PERIÉ (B)	54790/0909
Commissaires techniques	Clio Trophy France	Laurent BLANCHOU	52852/1411
		Agathe LOUCHART	144172
		Philippe MOLINIER	320356
Chargés des Relations avec les Concurrents		Véronique PUYAU	21585/0905
Responsable des CRAC et Clio Trophy		Anne-Laure PORTAL	155690/0904
Clio Trophy		Jacques JONQUIERES	9859/0905
		Marcel CABROL	14590/0915
		Michel BLANC	20772/0805
		Fanny VIDAL	297534/0906

Juge de Faits

Serge PAILLE

3335/0725

Structure FFSA :

Président de la Commission des Rallyes
Coordinateur Promotion Marketing CFR
Chargée de mission CFR
Communication CFR
Speaker CFR / lives

Hervé BESSON
Gilles MONDÉSIR
Anne BERNARD
Matthieu ANNE
Pierre BARRET

Relations presse organisation
Speaker organisation

Olivier FOSSAT
Anthony MARIANI

1.2P: ELIGIBILITE

Le 51ème Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie compte pour les :

- ° Championnat de France des Rallyes Pilotes 2025
- ° Championnat de France des Rallyes Pilotes 2 roues motrices 2025
- ° Championnat de France des Rallyes Copilotes 2025
- ° Championnat de France des Rallyes Féminin 2025
- ° Championnat de France des Rallyes Team 2025
- ° Trophée Promotion Michelin 2025
- ° Clio Trophy France Asphalte 2025
- ° Trophée Igol 2025
- ° Trophée GT2i CFR FFSA 2025
- ° Coupe de France des Rallyes 2025 Coefficient 4
- ° Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2025 coefficient 3
- ° Challenge de l'ASA Route d'Argent 2025

1.3P: VERIFICATIONS

° **Une confirmation d'engagement sera envoyée par mail.** Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront précisés lors de la publication de l'ordre de départ le **Vendredi 27 juin 2025** sur le site Internet du rallye. **Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.**

Au moment du retrait des road books, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc...) et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires. (voir article 4.9.P)

Les vérifications administratives auront lieu exclusivement lors du retrait des Road Book.

Les équipages devront présenter les originaux de leurs permis de conduire et de licences.
La présence de l'équipage au complet est obligatoire.

Les vérifications techniques auront lieu le :

Jeudi 3 Juillet 2025 de 15H à 20H30 au foirail Halle des ovins à Laissac.

L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

Suite aux vérifications techniques les équipages se rendront à partir de 16h Place d'Armes à Rodez au pied de la cathédrale pour la cérémonie de départ, puis entreront en Parc Fermé de départ Val de Bourran à Rodez Les pilotes invités par la FFSA seront convoqués dans un créneau horaire à définir.

Depuis Laissac, le trajet pour rejoindre la cérémonie de départ et le parc fermé à Rodez pourra se faire par la route avec les voitures de course (en empruntant exclusivement le parcours de liaison prévu en fin d'étape 1 du road book) ou sur remorque par la RN88 via

**Bertholène et Gages. Le déchargement de la voiture pourra se faire sur le site du parc fermé mais en aucun cas sur le site de la cérémonie de départ (Cathédrale)
Parc remorque : Le Trauc Route de Decazeville Onet le château Gps : 44.382976 – 2.525797**

Des contrôles seront effectués par la gendarmerie

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu à la Concession Renault, Route d'Espalion à Onet le Château immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels. Tarif Horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P: Toute personne qui désire participer au 51ème RALLYE ROUERGUE RODEZ AVEYRON OCCITANIE doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée au secrétariat du Rallye

- sur le site <http://www.ffsa-inscriptions.org/>
- par courrier : Résidence St Eloi , Avenue de Vabre 12000 RODEZ,
- par email : contact@rallyerouergue.com

jusqu'au :

- **LUNDI 16 JUIN à Minuit** : Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en Championnat de France et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin et/ou aux Coupes de Marque.
- **LUNDI 23 JUIN à Minuit**, pour les autres concurrents (le cachet de la poste faisant foi).
-

Tout pilote qui désire participer au CFR, au CFR2RM, au CFR Féminin, au CFR Team, au Classement promotion doit s'inscrire sur le site de la FFSA (<https://inscriptions.ffsa.org>), au plus tard à la date de clôture du premier rallye pour lequel il souhaite marquer des points.

3.1.6P: La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'ASA organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.

Elle doit obligatoirement être accompagnée des pièces justificatives demandées.

3.1.10P : Le nombre maximum de partants sera de **180 Voitures**. Une liste d'attente pourra être créée. La liste des engagés devra être publiée et reçue à la FFSA au plus tard le vendredi 27 juin 2025.

3.1.11P: Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- **1250€** y compris le matériel de géolocalisation.
- **900€** y compris le matériel de géolocalisation, pour les **équipages complets licenciés de la Ligue Occitanie Pyrénées pilote + copilote** (sauf si engagés au CFR et/ou au Classement Promotion/Trophée Michelin)

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

Les pilotes peuvent participer au Rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au Classement Promotion, et dans ce cas ils ne marquent pas de points.

3.1.12P:

En cas de forfait : L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par email : contact@rallyerouergue.com

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye ou de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P : ASSISTANCE

Un parc d'assistance unique sera mis en œuvre pour les 2 Etapes. **Ce parc est situé Place du Foirail à LAISSAC** (à 26km à l'est de Rodez sur la N88 entre Rodez et l'A75), **il sera ouvert à partir du mercredi 2 Juillet 14h et accessible aux seuls véhicules munis de leur autocollant Assistance. Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable de parc présent sur place.**

Les véhicules d'assistance même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisation ne sont pas couverts par la police d'assurance du rallye et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

La surface attribuée à un concurrent dans le Parc d'Assistance est de :

° 60 m2 par voiture + 40m2 par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

° 60 m2 pour un concurrent inscrit à une Coupe de Marque.

Tout concurrent souhaitant avoir une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m2 supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et **facturé 8€ HT le m2.**

L'organisateur délivrera des autocollants d'assistance supplémentaires (motor-home, véhicule auxiliaire etc...) au prix de 180 Euros.

Toute manifestation de promotion et/ou opération VIP utilisant l'image et l'appellation Rallye Rouergue devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'Organisation, sauf à s'exposer à un recours juridique.

4.3.1.4 P

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents de :

- respecter la limitation de vitesse à 30km/h

- tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,

- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,

- disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,

- utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,

- de laisser un emplacement propre sans débris et conserver ses bidons de carburants vides, prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

4.3.2P : ZONES DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

Une zone de ravitaillement sera organisée après la sortie du parc d'assistance à **Laissac**. Accessible facilement à pieds depuis le parc d'assistance.

A l'intérieur d'une ZR, seules les actions directement liées au ravitaillement de la voiture sont autorisées.

L'accès à cette ZR ne sera autorisé qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage porteur du badge spécifique et portant des vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes, avec un col fermé.

Le port d'une cagoule ignifugée du type « chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection est également obligatoire durant le ravitaillement en carburant. **Prévoir aussi des chaussures fermées.** Les moteurs doivent être arrêtés pendant toute l'opération de ravitaillement.

Il est obligatoire que l'équipage se tienne en dehors de la voiture au cours d'un ravitaillement (rappel : il est interdit de fumer et/ou d'utiliser un téléphone portable dans une zone de ravitaillement).

La voiture pourra être poussée en dehors de la ZR par l'équipage et/ou des officiels sans encourir des pénalités.

Les concurrents ne peuvent ravitailler que dans la zone de ravitaillement (ZR) située à la sortie du parc d'assistance ou dans les stations essence choisies sur le parcours du rallye.

Station services désignées :

Pour la 1^{ère} étape :

Station Dyneff Delphine Astor à la sortie d'Entraygues tel +33 (0)5 65 44 52 46.

Station Communale au Nayrac (dans le village après l'église)

Super U à l'entrée d'Espalion.

Station Total 25 Bd de Guizard dans Espalion

Pour la 2^{ème} étape :

Station Service Carrefour à l'entrée de La Primaube avant parc de regroupement

Station service Super U Olemps

Seul le véhicule de course est autorisé à entrer dans la station. Le ravitaillement doit se faire uniquement au moyen des pompes de la station (jerricans et fûts interdits).

Les voitures équipées uniquement des prises de ravitaillement spécifiques FIA et utilisant du carburant des stations essence doivent transporter l'adaptateur à bord.

4.7P : EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité

- pendant le rallye :

1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalités et mise en conformité,

2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (**comprenant le Tracker interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine**) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300€ sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du **Tracker interactif** ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

IMPORTANT : l'heure affichée sur le tracker interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye !

Reconnaitances :

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. **Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.**

Rallye :

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice. youtu.be/C5BLNHNfVcQ

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boîtier.

Lors des vérifications techniques préliminaires :

1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.
2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entrainera les pénalités suivantes :

- o 1ère infraction : l'organisateur ou le Directeur de Course demandera la remise en conformité immédiate,
- o Dès la 2ème infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au Règlement Standard des Rallyes et Championnat de France des Rallyes.

5.2P: La publicité obligatoire sera : IGOL, les autres publicités obligatoires seront précisées par additif lors de la prise du Road Book.

Les concurrents ne peuvent refuser cette publicité obligatoire.

5.2.3P: La publicité rachetable des organisateurs figurera sur deux bandeaux de 10 cm X 25 cm à apposer de chaque côté de la partie supérieure du pare-brise. Additif à venir

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1P : Le 51ème Rallye Rouergue Rodez Aveyron Occitanie représente un parcours de 638,289km comportant 14 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 193.584km. Il est divisé en 2 ETAPES et 5 SECTIONS

Etape 1 : 344.413km dont 92.911km d'ES

Etape 2 : 293.876km dont 100.673km d'ES

1ère ETAPE : RODEZ – RODEZ : VENDREDI 4 JUILLET

ES 1 - 5 : Villecomtal Entraygues 20.376 km
ES 2 - 6 Campouriez (Banhars) Florentin 8.725 km
ES 3 - 7 Le Nayrac Pont de Leth 9.979km
ES 4 Espalion Lassouts 14.751km

2ème ETAPE : RODEZ – RODEZ : SAMEDI 5 JUILLET

ES 8 – 11 Laissac Sévérac l'Eglise 12.171km
ES 9 - 12 : Lévézou 10.398 km
ES 10 - 13 : Luc La Primaube- Moyrazès 27,240 km
ES14 : Show Rodez Agglomération 1.055km

ES 1/5 28 postes de sécurité, 56 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 2/6 11 postes de sécurité, 22 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 3/7 20 postes de sécurité, 40 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 4 17 postes de sécurité, 34 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 8/11 12 postes de sécurité, 24 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 9/12 09 postes de sécurité, 18 commissaires, 1 extincteur par poste, 2 ambulances
ES 10/13 28 postes de sécurité, 56 commissaires, 1 extincteur par poste, 3 ambulances
ES14 04 postes de sécurité, 08 commissaires, 1 extincteur par poste, 1 ambulance

6.2P : RECONNAISSANCES

La présence de tout licencié sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur (**panachage autorisé**):

Samedi 28 juin 2025 de 9h à 19h et dimanche 29 juin 2025 de 7h à 13h

et/ou

Mercredi 2 juillet 2025 de 9h à 19h et jeudi 3 juillet 2025 de 7h à 13h

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye.

Tout contre-sens, fractionnement et/ou bouclage sur le parcours des ES est interdit sauf dans les cas précisés (voir conseils de bouclage sur le Road book).

Toute reconnaissance en dehors des jours et horaires fixés est strictement interdite
Nous comptons sur votre prudence et vigilance à l'égard des riverains. La gendarmerie sera présente sur le parcours.

Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Les autocollants identifiants numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable), de la lunette arrière, et sur les vitres arrières latérales.

Toute infraction aux règles sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalisations seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Une vidéo de chaque ES sera en ligne sur rallyerouergue.com à la date de clôture le mardi 17 juin 2025.

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne soient désavantagés découvrant une route dégradée réduisant leur vitesse, l'organisation se réserve le droit de protéger des cordes avec piquets, séparateurs, bottes de paille, et autres.

La détérioration volontaire de ces protections, même par les ouvreurs, pourra entraîner des pénalités.

L'épreuve 14 SHOW RODEZ AGGLOMERATION sera reconnue pendant le parcours de liaison au cours de l'étape 2.

Le parcours du shakedown pourra être reconnu librement sans contrainte de date.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P : DEPART

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé de départ le Jeudi 3 Juillet à partir de 16H00, après passage à la cérémonie de départ place d'Armes à Rodez (Cathédrale).

Ce parc est situé Avenue de Saint-Pierre - Parking Val de Bourran à RODEZ.

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé le jeudi 3 juillet à 23h

7.1.9P : OUVREURS

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat.

Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du

véhicule ouvreur, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis **au plus tard lors des vérifications administratives (lors de la remise du road book)**.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course (210x140 mm fond noir, numéros jaune 120mm) pour laquelle ils officient sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification donnera lieu à un droit de **300 €** perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

Ils devront se présenter au plus tard **1h30** avant le départ de la 1^{ère} voiture de course dans l'ES.

Ces véhicules ne sont pas assurés par l'organisateur (article 2.1.2 règlement standard des Rallyes).

Si, en cas de force majeure et à titre exceptionnel, les ouvreurs n'étaient pas autorisés lors d'une ES et/ou d'une étape, cette disposition devra s'appliquer à TOUS les ouvreurs sans exception pour garantir l'équité sportive.

7.3.17P : NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'équipage pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques **le vendredi 4 juillet de 21h à 23h ou le samedi 5 juillet de 7h à 7h30 au parc fermé à Rodez**

7.5P : EPREUVES SPECIALES

7.5.16.2P : DRAPEAUX ROUGES

a) Drapeaux rouges électroniques

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console se met à clignoter.

Dès qu'ils voient le drapeau rouge électronique, les équipages doivent immédiatement réduire la vitesse. La LED symbolisant le drapeau rouge doit être visible des deux membres d'équipage.

b) Signification du drapeau rouge

Dès lors que le drapeau rouge est activé et affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

c) Le drapeau rouge pourra également être déployé à un point intermédiaire médicalisé avec la présence d'un directeur de course, si l'épreuve spéciale en est pourvue, et uniquement sur ordre du directeur de course général au PC course. Le cas échéant, les significations sont identiques à celles détaillées à l'alinéa b) du présent article.

d) Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribué un temps de référence pour la spéciale.

7.5.17.3P : Dépannage :

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.

7.5.17.4P : Déclaration d'abandon :

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de course de son abandon par téléphone au **+33 (0)5 65 78 17 43**.

Une pénalité pourra être infligée par le Collège des commissaires sportifs en cas de non respect de cette obligation.

7.5.20P : Séance d'essai :

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés.
Elle aura lieu le **JEUDI 3 JUILLET 2024 de 10h00 à 14h à LAISSAC à 2.2km du parc d'assistance**.

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 160€**.

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai à compter du 3 juin 2025 dans le département de l'Aveyron même avec l'accord des maires des communes concernées.

Seule la Base d'Essais du Nayrac est autorisée jusqu'au jeudi 3 juillet inclus.

Tel +33 (0)6 08 67 56 94

Seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture.

Cependant, après accord de l'organisateur **et de la personne désignée à cet effet par la FFSA**, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard **48 heures avant le début de la séance d'essais**.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

La séance d'essai ne sera pas chronométrée

La reconnaissance du parcours de la séance d'essais est autorisée sans contrainte de date

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et du Championnat de France des Rallyes

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

10.1P: REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le Samedi 5 juillet 2025 sur le Podium d'Arrivée à partir de 19h05.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, l'organisateur mettra en place un parc de repositionnement situé rue de Lisbonne à Rodez Bourran (sous régime de parc fermé) en amont.

Le pointage en avance au CH14A (entrée de parc de repositionnement) sera interdit.

Après le CH14C, le passage sur le podium final est facultatif

Mais l'entrée en parc fermé final est obligatoire

PRIX PAR CLASSES :

Moins de 5 partants	1 ^{er}	25% du montant du droit d'engagement*
De 5 à 9 Partants	1 ^{er}	50% du montant du droit d'engagement*
A partir de 10 Partants	1 ^{er}	montant du droit d'engagement*
	2 ^{ème}	50% du montant du droit d'engagement*
	3 ^{ème}	25% du montant du droit d'engagement*
Féminine	1 ^{ère}	50% du montant du droit d'engagement*

(*) Montant de l'engagement effectivement payé, plafonné au montant de l'engagement normal avec publicité optionnelle.

Les concurrents du Trophée Michelin, du Clio Trophy France ne bénéficieront pas de prix par classe.

Les prix distribués seront ceux correspondant à la place réelle du concurrent.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.
Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.
Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste le lundi 16 juillet 2025 sauf vérifications finales en cours.

COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée pour :

- les 3 premiers équipages du Classement Général et le premier du classement Team
- les 3 premiers équipages du Classement du CFR 2 roues motrices
- les 3 premiers équipages du Classement Promotion/Trophée Michelin
- les 3 premiers équipages du Classement Pilotes Régionaux de La Ligue Occitanie Pyrénées
- les 3 premiers équipages du Classement Clio Trophy France
- la première pilote féminine
- les vainqueurs de chaque classe

Des coupes seront attribuées à 3 commissaires de route tirés au sort à l'issue du rallye.

10.2P: PRIX CLASSEMENT PROMOTION - TROPHEE MICHELIN

Voir règlement CFR 2025

10.3P : PRESENCE EN SALLE DE PRESSE

Les 3 premiers du classement général, du Classement Promotion/Trophée Michelin, du CLIO Trophy France, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en Salle de Presse CCI 5 rue de Bruxelles Rodez (locaux du PC Course) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le Podium et rangé leur voiture en Parc Fermé.